

14 oct 2011 -14:49

Appartient à [Conseil des ministres du 14 octobre 2011](#)

Soins de santé

Introduction de nouvelles prestations à la nomenclature des soins de santé relative à la pratique de l'art infirmier à domicile

Introduction de nouvelles prestations à la nomenclature des soins de santé relative à la pratique de l'art infirmier à domicile

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à introduire deux nouvelles prestations à la nomenclature des soins de santé relative à la pratique de l'art infirmier à domicile.

Il s'agit des deux prestations suivantes :

- Avis infirmier et concertation en vue de la préparation hebdomadaire de médicaments administrés par voie orale, suivi d'un accord du médecin traitant (424896)
- Préparation hebdomadaire de médicaments administrés par voie orale (424874)

Ces prestations ne peuvent être attestées que par des infirmiers et uniquement portées en compte pour les patients à domicile et durant la semaine.

Le Conseil des ministres a également approuvé un projet d'arrêté royal (**) qui prévoit qu'il n'y ait aucune intervention personnelle exigible pour la prestation "avis infirmier et concertation", qui ne peut être attestée qu'une seule fois par patient et par année civile.

(*) modifiant l'article 8 de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

(**) modifiant l'arrêté royal du 23 mars 1982 portant fixation de l'intervention personnelle des bénéficiaires ou de l'intervention de l'assurance soins de santé dans les honoraires pour certaines prestations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>